

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 janvier 2017	N° 2017-55

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léma BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-55

Bruges - Avenue d'Aquitaine - Elargissement du pont ferroviaire - Convention de financement des études d'avant-projet - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de co-développement 2015 – 2017 de la ville de Bruges comporte une fiche action n°25 (C030750031) qui porte sur l'élargissement du pont ferroviaire de l'avenue d'Aquitaine.

Cette avenue, considérée comme un axe structurant de la métropole, relie le centre de la commune de Bruges vers les boulevards et constitue un des accès vers le sud-Médoc. Son rôle devrait encore se renforcer, avec la proximité en 2017 d'un arrêt de la ligne C, au niveau du secteur Ausone.

Cette voie a fait l'objet d'une restructuration progressive permettant de ménager des espaces pour les circulations douces et d'améliorer la sécurité routière.

Il reste cependant un étranglement dû à la traversée sous la ligne de chemin de fer de ceinture, par un ouvrage qui mesure environ 7,20 mètres de largeur. Cette emprise n'étant pas suffisante pour concilier circulation automobile double sens, cheminements piétons et continuité de la piste cyclable existante, il avait été décidé de privilégier les modes doux de déplacement au détriment de la voiture, en instituant un rétrécissement ponctuel de la chaussée, réglé par un sens alterné de la circulation automobile.

Le dispositif décrit ci-dessus provoque des tensions fortes aux heures de pointe avec des remontés de file des voitures. La crainte est de voir ce phénomène s'accroître avec l'important projet d'urbanisation du Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) d'Ausone, qui prévoit environ 2 000 logements supplémentaires sur ce secteur.

Dans le cadre du précédent contrat de co-développement de Bruges, la Communauté urbaine (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) avait confié à la SNCF la réalisation d'une étude préliminaire visant à supprimer cet étranglement. La solution retenue consiste à percer un passage pour cycles et piétons parallèle à l'avenue d'Aquitaine, ce qui permettrait de rétablir la circulation double sens sur cette dernière.

L'ouvrage étudié pour cette opération est un cadre en béton armé de 3.00m d'ouverture et 3.00m de hauteur libre, muni de murs dans le prolongement du cadre. L'angle formé entre l'axe de l'ouvrage et l'axe de la voie ferrée sera de 80 grades. La longueur minimale du cadre pour permettre le franchissement du réseau ferré national est de 7.15m.

L'ouvrage sera préfabriqué le plus près possible de la voie ferrée, à son altitude future. Il sera ensuite mis en place par ripage, pendant une opération durant laquelle toutes les circulations ferroviaires seront interrompues, sur la voie ferrée actuelle. Ces travaux ont été estimés par la SNCF, au stade de l'étude préliminaire, à 1 020 000 € HT, soit 1 224 000 € TTC (juin 2014)

Cette proposition doit maintenant être affinée et validée par la SNCF dans le cadre d'une étude d'avant-projet. La Métropole étant demanderesse de cette modification d'un ouvrage ferroviaire, il lui est demandé de financer cette seconde étude via la signature d'une convention. Celle -ci, annexée à la présente stipule que le montant de ladite étude s'élève à 73 000 € HT, soit 87 600 € TTC. Ce financement est prévu au contrat de co-développement de Bruges 2015-2017.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article 5217-2;

VU le contrat de co-développement de la ville de Bruges adopté par délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2015, n° 2015/0332, et notamment sa fiche action n° 25 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

La nécessité d'étudier le moyen de résorber l'étranglement de circulation que constitue le pont ferroviaire de l'avenue d'Aquitaine, à Bruges;

L'étude préliminaire réalisée par la SNCF à la demande de Bordeaux Métropole et remise à ses services le 1^{er} juillet 2015.

DECIDE

Article 1 : de financer les études d'avant projet et projet nécessaires à la prolongation de ce projet, pour un montant arrêté à 87 600 € TTC.

Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget principal au chapitre 20 article 2031 fonction 844.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux métropole à signer la convention de financement, ci-annexée, avec la SNCF, Maître d'oeuvre de ces études.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 2 FÉVRIER 2017	 Madame Claude MELLIER